

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 septembre 2022**

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERRE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

### **• 10. ZONE EKHO 4 – LES HERBIERS – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE DES HERBIERS – Rapporteur : Luc SOULARD**

Afin de densifier les zones d'activités communautaires et de répondre favorablement aux besoins de développement de nos entreprises, il est proposé à la collectivité d'acquérir les anciennes bandes de recul appartenant à la ville des Herbiers, zone « EKHO 4 » aux Herbiers, dans le cadre de l'implantation d'un projet de restauration.



Une première délibération avait été prise en Conseil communautaire du 4 décembre 2019 avec une date limite de signature de l'acte fixée au 31 décembre 2020. Au vu des incertitudes engendrées par la crise sanitaire, le projet d'investissement avait été repoussé, par voie de conséquence l'acquisition des parcelles également.

Le projet de restauration est relancé. Aussi, il convient de délibérer à nouveau.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir acquérir la portion de la parcelle section XR n°130, d'une superficie d'environ 1 450 m<sup>2</sup>, au prix de 13 € HT/m<sup>2</sup>, soit une somme globale approximative de 18 850 € HT.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 23 du Conseil municipal de la ville des Herbiers du 26 septembre 2022 approuvant la cession d'un terrain à la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

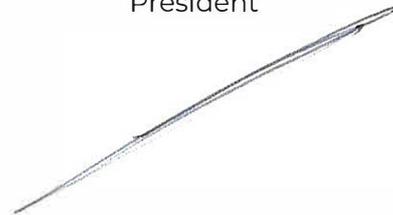
- décider l'acquisition de la portion de la parcelle section n°130, d'une superficie d'environ 1 450 m<sup>2</sup>, situées zone « EKHO 4 » aux Herbiers, appartenant à la Ville des Herbiers, au prix de 13 € HT/m<sup>2</sup>, soit la somme globale approximative de 18 850 € HT,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction, dont la signature de l'acte d'acquisition qui devra intervenir avant le 31/12/2023. A défaut, l'offre de vente deviendra caduque.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition, quatre conseillers ayant déclaré s'abstenir (Jérôme GUERRY, Julie MARIEL GODARD, Joseph LIARD, Aurélie PAQUEREAU)

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmise en Préfecture le : **3 OCT. 2022**

Publié électroniquement le : 3 octobre 2022

